

M. Macdonald: Monsieur le président, à propos de la demande d'explication sur un fait personnel, je signale qu'il ne s'agit pas des motifs de l'honorable député. On a laissé entendre qu'il avait présenté une lettre qu'il savait falsifiée ou qu'il n'a pas hésité à le faire. Je crois qu'il est tout à fait plausible, d'après ce que nous savons de l'honorable député, qu'il l'ait présentée sans aucun motif, par pure sottise. (*Applaudissements et exclamations*)

L'hon. M. Churchill: Ma foi, évidemment...

Une voix: Quelle bande d'arrogants.

L'hon. M. Churchill: Oui, ils sont vraiment arrogants. J'ai demandé au secrétaire d'État de retirer son accusation et j'ai aussi demandé à m'expliquer sur un fait personnel et prié le président de veiller à ce que ce soit fait. Si le président ne déclare pas que ma demande d'explication est valide, je devrai m'incliner. J'ai demandé à l'honorable représentante de retirer son observation mais elle s'y refuse. Elle sait qu'elle ne peut prouver aucune falsification. Elle a eu peur après avoir fait sa déclaration, et tous les membres du parti libéral ont peur. Ils ont peur de cette affaire.

Quant à son deuxième argument sur les armoiries...

M. Macdonald: Le député peut-il prouver que la lettre est authentique?

M. Nesbitt: Quelle lettre?

L'hon. M. Churchill: Pourquoi devrais-je fournir des preuves à la Chambre au sujet de ce que j'y présente? Le député prouvera-t-il l'authenticité de ce qu'il dépose à la Chambre? J'en doute sérieusement, mais je ne me suis pas donné la peine de l'insulter en lui demandant de prouver son innocence. Je doute qu'il puisse le faire, mais je ne le lui demande pas.

L'honorable représentante a donné à entendre au sujet des armoiries sur la médaille offerte à nos élèves que quelque chose cloche et que nous en sommes responsables. Ce matin même je lisais une brochure publiée par le gouvernement actuel en 1964 qui décrit nos armoiries. Le secrétaire d'État, bien entendu, n'a pas lu cette brochure. Il n'a pas le temps voulu pour ce genre de chose. Mais la brochure définit nos armoiries, comme étant

composées d'un écu, d'un casque royal et d'un mantelet à supports à dextre et à senestre, et d'une devise sous l'écu. Les armoiries comprennent tout l'ensemble et non pas uniquement l'écu. Une fois de plus le secrétaire d'État se trompe. Peut-être maintenant aimerait-il se retirer pour continuer sa correspondance ailleurs, car son apport au débat est aussi médiocre que celle du ministre des Transports: il ne nous apprend rien. J'aimerais en revenir maintenant à l'article 3.

Des voix: Bravo.

L'hon. M. Churchill: Si d'autres observations viennent faire dévier le débat, je les attends, et de pied ferme. L'article 5 supprime les noms fameux de la Marine royale du Canada, de l'Armée canadienne, et du Corps d'aviation royal canadien. Ils rentreront dans l'histoire qui, selon le parti libéral, devrait être oubliée. C'est à cela que je m'oppose, oublier le passé.

Une voix: Le passé ne vous a rien appris.

L'hon. M. Churchill: Le parti libéral devrait profiter de l'expérience du passé. Une excellente leçon lui a été infligée en 1956, en 1957 et en 1958. J'espère que le peuple canadien infligera sous peu, aux libéraux, une leçon du même genre.

Une voix: Ça s'en vient.

L'hon. M. Churchill: Ils cherchent à détruire nos traditions. L'autre soir j'ai versé au hansard certaines observations de M. Terence Robertson sur la politique modifiée de notre défense nationale. Il a démontré clairement ce qui se passe dans l'esprit du premier ministre et du ministre de la Défense nationale: tout canadianiser. Tout ce qui ne serait pas d'origine cent pour cent canadienne sera détruit.

L'article de Terence Robertson et le discours que j'ai fait à ce sujet-là l'autre soir sont demeurés sans réponse. Quel vis-à-vis répondra à ce discours et aux propos de Terence Robertson? Le silence est la règle. Évidemment, je l'ai prononcé à neuf heures et demie du soir. Quand on parle à cette heure-là à la Chambre, les propos tenus n'atteignent pas les journaux et rarement la radio et la télévision. Ainsi, ils passent inaperçus.

Une voix: Cela dépend de la personne qui parle.